CARPA InfoPPP

N°012 Mars 2024 Une publication du Conseil d'Apui à la Réalisation des Contrats de Partenariat (CARPA)

Le journal des Partenariats Public-Privé (PPP) au Cameroun

Edito



We are pleased to present our 1st edition of the PPP magazine for the year 2024.

The new year began with the CEMAC conference held in Douala from January 15 to 19, 2024, in which CARPA took part. With representatives of the CEMAC and the "Agence Française de Développement (AFD)", we worked on finalizing the draft texts relating to the Public Procurement Strategy and the PPP Directive, the development of a PPP planning methodology, and the completion of a feasibility and prefiguration study for the establishment of a Community Fund to finance studies prior to the award of PPP contracts.

These draft texts, and in particular the Directive, arose from the desire of the States of the sub-region to harmonize the laws in force relating to public-private partnerships. With the advent of inter-state projects such as the Nabeba-Kribi railroad, planned partly on Cameroonian territory and partly on Congo territory, it has become urgent for CEMAC member states to put in place texts that will govern and harmonize the PPP procedure in the sub-region for such integrating projects. On an institutional level, a PPP unit is to be set up within the CEMAC Commission to coordinate these projects, along with a fund to finance pre-feasibility studies.

Throughout 2023, meetings were held in the various member states to finalize these texts. The CEMAC meetings in Douala in January 2024 are the final technical stage, with a view to introducing these draft texts into the Commission's validation process. These new texts are likely to breathe new life into the PPP field in the Central African sub-region.

We hope that the new year 2024 will be even richer in milestones that will make PPPs more attractive, in particular the continuation, or even finalization, of the implementing texts of law N°2023/008 of July 25, 2023 setting the general regime for Public-Private Partnership contracts.

Dieudonné BONDOMA YOKONO
President of CARPA

Activités du CARPA

Par Willy Freddie NDJANA
Expert Technique

L'actualité du CARPA au cours du premier trimestre 2024, et plus généralement celle des contrats de partenariats public privé a été dominée d'une part, par les travaux de rédaction d'une directive sur les PPP au plan sous régional, la mise en œuvre de la convention d'assistance technique CAMWATER-CARPA, la participation du CARPA à la Semaine des PPP à Istanbul en Turquie, et la poursuite de la mise en œuvre de la Facilité multi-pays de l'Agende Française de Développement (AFD).



L'invitation du Président de la Commission de la Communauté Économique et Monétaire des États de l'Afrique Centrale (CEMAC),

Le Président du CARPA, **M. BONDOMA YOKONO Dieudonné,** a pris part du 15 au 19 janvier 2024 à Douala, aux côtés des représentants des autres États membres, à la semaine de clôture du projet d'élaboration d'une Directive PPP. Les travaux visaient également l'élaboration d'une méthodologie de planification des PPP, la réalisation d' une étude de faisabilité et de préfiguration pour la mise en place d'un fonds communautaire de financement des études préalables à la passation des PPP et une formation sur les PPP en lien avec la bancabilité des projets.

Après la signature d'une convention d'assistance technique entre la CAMWATER et le CARPA le 08 novembre 2023 à Yaoundé



les travaux de mise en œuvre ont été lancés depuis le début de cette année avec la validation par le top management des deux Institutions, d'un plan d'action qui intègre les activités de renforcement des capacités, les activités d'identification et de préparation des projets et les activités d'appui conseil. La rédaction des termes de référence de ces activités permettra de donner corps à cette convention qui devrait inspirer d'autres entités publiques.

La semaine des PPP qui s'est déroulée à Istanbul en Turquie du 05 au 08 mars 2024, a constitué une fois de plus, un espace de reflexion et de partage d'expérience sur les PPP dans le Monde.

Suite en page 2

Activités du CARPA (Suite et fin)

A cette occasion, le CARPA a été amené à prendre la parole à travers son Expert Génie Civil, **M. EKOMAN EKOMAN** Jean-Noël. Ladite prise de parole était axée sur le thème ***« Une feuille de route pour une profonde intégrité de la passation des contrats PPP dans les pays »***. Au terme de la semaine PPP, il est apparu (i) la nécessité d'une mise en œuvre efficace des PPP qui abordent l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, (ii) la nécessité de développer des cadres de mise en œuvre qui englobent les projets PPP de petite taille et (iii) la nécessité de responsabiliser tous les membres de la société, en particulier les femmes, lorsqu'il s'agit de décisions sur l'orientation, le contenu et la nature des PPP.

La Facilité multi-pays financée par l'AFD

En cours de mise en œuvre dans notre pays, a permis d'évaluer une trentaine de projets soumis par les administration publiques . Le rapport d'évaluation y relatif, qui a abouti à un classement desdits projets en fonction de leur potentiel PPP, a été transmis au Ministère en charge des Investissements publics pour validation des deux projets qui bénéficieront du financement de leurs études de préfaisabilité.

EQUIPE DE RÉDACTION :
Directeur de Publication
Dieudonné BONDOMA YOKONO
Rédacteur en chef
Marcel Blaise MBELLA
Rédacteurs
Jean-Noel EKOMAN EKOMAN
Alphonse-Marie ONAMBELE ONAMBELE
Willy Freddie NDJANA
Eddy MOUYOUME
Réalisation
NKENGNI SILINOU Landry

RUBRIQUE SUR LES PPP DANS LE MONDE
Les Partenariats Public-Privé au Canada

Par Dr. MOUYOUME Edith Clément
Expert-juriste au CARPA.

Le Canada est un pays de l'Amérique du Nord,qui est très fascinant de par sa superficie (9,985 millions de Km2), et au regard de la qualité de ses infrastructures routières ; maritimes ; portuaires ; énergétiques et aéroportuaires. En outre relativement au cadre juridique qui régit les contrats de Partenariats Public-Privé (PPP), il importe de noter qu'il n'existe pas à proprement parler une loi uniforme pour les PPP au niveau fédéral, mais par contre il existe des textes spécifiques encadrant les PPP au niveau des provinces. C'est le lieu de citer ***la Loi sur les Infrastructures du Québec*** de 2009 actuellement en vigueur. En effet, le cadre juridique Canadien présente des spécificités au regard des principaux types de PPP qu'on y retrouve en occurrence à travers les modèles **CCF-PEET** (Conception, Construction, Financement, Propriété, Entretien, Exploitation, Transfert) qui sont les plus utilisés pour le montage des projets en Colombie-Britannique et les **CCF** (Conception, Construction et Financement) qu'on retrouve beaucoup plus en Ontario.



Cependant, Deux (02) projets récents ont attiré notre attention, notamment le projet du Sudbury en Ontario et celui du Northern BC en Colombie-Britannique.**S**'agissant du Projet du **Northern BC en Colombie-Britannique**, qui est également encadré par des textes locaux, il est indiqué que la structure, **« Services publics et Approvisionnement Canada »** a fait équipe avec la société **« Tetra Tech »** pour une mission globale qui consiste d'une part à élaborer une étude multidisciplinaire sur la vulnérabilité de l'infrastructure, l'évaluation des risques liés aux changements climatiques et aux événements météorologiques extrêmes et d'autre part au financement, à la construction, à l'exploitation et à la maintenance de la route de l'Alaska. Le projet a posé une série de défis tout à fait uniques, pour les phases de conception que de construction, notamment l'inclusion au cadre décisionnel des actifs de 410 ponceaux, 74 actifs géotechniques et 24 ponts. L'étude tient compte des caractéristiques uniques du corridor stratégique que représente la route de l'Alaska, mais les principes qui y sont avancés s'appliquent à n'importe quel réseau d'actifs, partout dans le monde. Les citoyens ont été impressionnés par le fait que ce projet aborde la résiliencedes infrastructures, un défi majeur dans le secteur des transports. Ils ont également pris note du caractère transférable de cette étude originale qui, appliquée à des projets ultérieurs, améliorera considérablement les pratiques de gestion des actifs et offrira des avantages du point de vue économique et de la protection de l'environnement. Pour ce qui est du projet **Sudbury en Ontario**, la structure **« Glencore »** a retenu la société **« Hatch »** pour fournir une prestation globale, intégrant ainsi le financement maintenance pour sa fonderie de Sudbury, en Ontario. Cependant, ce projet global de 288 millions de dollars visait à construire, à rénover et à mettre à niveau les procédés de l'usine, et plus particulièrement à réduire les émissions de dioxyde de soufre (SO2) et de particules de la fonderie. Essentiels à la viabilité à long terme de l'exploitation intégrée de nickel de Sudbury, ces projets étaient complexes et nécessitaient la modification de presque tous les principaux procédés de la fonderie, et ce, sans interruption des activités de l'usine, qui fonctionne 24 heures sur 24. L'engagement de la communauté était essentiel, notamment en raison de l'objectif de réduction des impacts environnementaux du projet. Relevons également que ce succès de la réalisation des différents projets en PPP au Canada, passe par une forte volonté politique, le rôle clé des entreprises privées qui préfinancent et réalisent les ouvrages, mais aussi et surtout un cadre juridique flexible, attractif et favorable à la réalisation des projets tous azimuts.

LES ETAPES DE LA PROCEDURE DE CONTRACTUALISATION

Par Dieudonné Bondoma Yokono
Président du CARPA

La contractualisation des projets éligibles au régime des contrats de partenariat public privé consiste en une procédure comportant les étapes suivantes, conformément aux dispositions de la loi n° 2023/008 du 25 juillet 2023 fixant le Régime Général des Contrats de Partenariat Public-Privé.

Etape 1 - Identification et préparation du projet :

L'administration publique (Administration centrale, Etablissement Public, Entreprise Publique, Collectivité Territoriale Décentralisée) réalise l'étude de faisabilité du projet dont elle souhaite la mise en œuvre en contrat de partenariat public-privé.
Ladite étude doit préciser : l'intérêt économique et social du projet, le montage technique et financier, le montage juridique, le coût global, la technologie existante, le plan d'affaire du projet et les indicateurs de performance sur lesquels le partenaire privé sélectionné sera évalué.

Etape 2 - Evaluation Préalable

L'étude de faisabilité est transmise au CARPA par l'administration publique initiatrice du projet. Le CARPA procède alors à une évaluation préalable dont le but est d'examiner l'éligibilité du projet au régime des contrats de partenariat public-privé, sur la base des critères définis par la loi n° 2023/008 du 25 juillet 2023 fixant le Régime Général des Contrats de Partenariat Public-Privé.

Etape 3 - Avis de Soutenabilité Budgétaire :

L'administration initiatrice dudit projet transmet la même étude de faisabilité au Ministre des Finances (MINFI) pour son avis de soutenabilité budgétaire.

Etape 4- Appel Public à Manifestation d'Intérêt (APMI)

Si le projet est éligible au régime des contrats de partenariat, public-privé, et que l'avis de soutenabilité budgétaire du Ministre des Finances est favorable, l'administration publique initiatrice lance un Appel Public à Manifestation d'Intérêt (APMI) après avis de non-objection du CARPA) en vue de préqualifier des candidats pour l'étape suivante.

Etape 5- Appel d'Offres Restreint (AOR)

Après l'analyse des manifestations d'intérêt par la Commission Spéciale des Contrats de Partenariat (CSCP) créée par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, l'administration publique initiatrice du projet lance un Appel d'Offres Restreint (AOR) à l'attention des candidats préqualifiés (cinq au maximum). L'analyse, par la CSCP, de leurs offres initiales permet de présélectionner trois candidats au maximum.

Etape 6- Dialogue compétitif

Les candidats présélectionnés sont invités à un dialogue compétitif conduit par l'administration publique initiatrice du projet, avec l'assistance du CARPA. Au terme dudit dialogue, ils soumettent leurs offres finales.

Etape 7- Analyse des offres finales

Les offres finales, conçues suivant les conclusions du dialogue compétitif, sont analysées par la CSCP qui les classe par ordre de mérite dans un rapport qu'elle adresse au Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

Etape 8 – Adjudication

Sur la base du rapport de la CSCP, le Premier Ministre, Chef du Gouvernement rend public le nom de l'adjudicataire du contrat de partenariat public-privé.



Etape 9- Négociation-Signature du contrat

L'administration publique initiatrice du projet, avec l'appui du CARPA, engage les négociations du contrat avec l'adjudicataire. Au terme de celles-ci, l'administration publique initiatrice du projet signe le contrat de partenariat public-privé, en qualité de partenaire public, après avis de non-objection du CARPA.

Etape 10- Suivi de l'exécution du contrat

Les partenaires public et privé mettent en place un comité chargé du suivi de l'exécution du contrat de partenariatpublic-privé, conformément à la règlementation en vigueur. Ledit comité s'assure en particulier du respect des conditions de performance technique, économique, juridique et financière du contrat, tout au long de sa durée.

Article 5 loi n°2006/012 du 29 décembre 2006 fixant régime général des contrats de partenariat.

DOUALA REFERENCE HOSPITAL LAUNDRY REHABILITATION PROJECT

By Marcel Mbella, Eng., CP3P
Technical Coordinator of CARPA

On October 10, 2017, the Douala Reference Hospital, a public administrative establishment, signed a partnership contract with Elegance Pressing, one of Cameroon's leaders in the laundry business, that has a large number of branches in the major cities of the country.

The procedure began in 2016, when CARPA received the feasibility study report of the project, from the Douala Reference Hospital, attached to correspondence no. HGD/014/BPE/ZM/04/2016, in which the hospital requested a preliminary appraisal of the project, i.e. the conditions for its eligibility under the partnership contract regime. On May 24, 2016, CARPA's report, which was forwarded to the Douala Reference Hospital, concluded that the project was eligible. This made it possible, in accordance with the legal framework for partnership contracts, to launch the procedure for selecting a private partner. This resulted in the Prime Minister, Head of Government, appointing ELEGANCE PRESSING as the successful bidder for the partnership contract for the Douala Reference Hospital laundry rehabilitation project. At the end of a period of negotiation of the contract, under the guidance of CARPA with the Douala Reference Hospital, the successful bidder assumed the status of private partner, upon signature of the contract by these two parties.



The contract, initially for a period of 5 years, was extended in 2023 for a further 5 years, by amendment. The mission entrusted to the private partner are :

- fully finance the laundry equipment;
- purchase and install the equipment in a building provided by the Douala Reference Hospital to the private partner within the hospital;
- operate the installed equipment;
- provide preventive and curative maintenance;
- transfer the equipment, free of charge, to the Douala Reference Hospital at the end of the contract, after training its staff in its use.

The project equipment consists of :

- two ironing dryers ;
- two 30kg electric dryers
- two 160kg bi-frontal sanitary barrier washers;
- one 25kg industrial washer
- one 10 kg industrial washer
- one 30 kg industrial wringer;
- one 12 kg industrial wringer;
- three stand-alone ironing tables;
- an electric boiler



The operation consists of the Douala Reference Hospital providing the private partner with a daily quantity of dirty linen, which must be returned within 48 hours in a state of cleanliness that complies with the relevant health regulations.

In this public-payment PPP, the payments made to the private partner are independent of the quantities of linen to be laundered